

**Motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec,
16 novembre 2005**

« Que l'Assemblée nationale [du Québec], dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, réitère son appui indéfectible à la gestion de l'offre, un modèle de mise en marché des produits agricoles équitable pour les consommateurs, les contribuables, les transformateurs et les producteurs qui en vivent, qu'elle s'assure que le gouvernement fédéral maintienne son appui au système actuel de gestion de l'offre et que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de confier à ses négociateurs le mandat d'obtenir, aux termes de la présente ronde de négociations, des résultats qui permettront aux secteurs sous gestion de l'offre d'éviter une réduction des tarifs et un accroissement des contingents tarifaires. »